

Circulaire d'information n°384

Procès Verbal - Assemblée Générale
31 mars 2007 - Maison du Sport Français

Délégués des clubs des ligues présentes ou représentées : Provence (Daniel BAUZON, Michel DAUMAS, Annette PIGNOLY, Alban VIENS) - Picardie (Jean-Claude LAVERNHE, Alain CARON, Régis FAGART, Gérard LEFEBVRE, Daniel LEFEVRE, François de MASSARY, Gérard REBEYROTTE, Franck VAILLANT) - Franche Comté (Thierry VENANT, Yves CAYOT, Jean-Marie BULLE, Michel FETSCHER) - Aquitaine (Monique BARRIERE, Bernard CASSOU-RIBEHART) - Normandie (Christian VERROLLES, Gérard GUINGOUIN, Christophe CARRANO, Denis BONFARDIN, André NOEL, Jean-François PAQUET, Alain DUMETZ) - Auvergne (Dominique VALADE, Jean-Pierre DIMOYAT, Alain CAUCHY, Julien MEGRET, Geneviève DUPORT, Anne-Lise CAUCHY, Michel PERRIN) - Bourgogne (Gérard GATEAU, Christian LAFOREST, Catherine PELLEN, Claude LECLAIRE, Lionel JUNGJUNGER, Claude OLSEN, Annie VERAY) - Flandres (Alain DELACENCELLERIE, Kleber MAUPIN, Dominique JANVIER, Bernard VERA) - Limousin (Emmanuel MARCON) - Languedoc Roussillon (Olivier GRILLAT, Pascal CHAMPION, Lionel TORRES) - Lorraine (Jean-Pierre DEMANGEON, Bernard LOUIS, Claude BEAUDOIN, Josette DEMANGEON) - Pays de la Loire (Luc JOURNAULT, Josiane QUIRION, Daniel ORIEUX, Eric DECAMPS) - Côte d'Azur (Jacques DELPLACE, Paul LAFFARGUE) - Centre (Annie-France FOURNIER, Alain LEGRAND, Etienne PIAULT, Patrick VIEL) - Ile de France (Christian DELOBELLE, Maurice LANGRY, Jean Yves FLEURANCE, André PRIEUR, Philippe LETARTRE, Patrick LEMESLE, Marc DEFOOR, Christian HEZELY) - Poitou Charente (Michel COUSSOT, Anne BERNARD, Claudine COUSSOT) - Champagne Ardenne (Gérard BRISSAUD, Jean LEJEUNE, Michel ADNET) - Bretagne (Jean-Pierre GRECIET, Didier BRANLANT, Sonia LEFRAY) - Alsace (Gilbert GEYER, Jean-Luc MASSON, Jacques GAZERES, Jean-Jacques BECQUET) - Midi Pyrénées (Jacques BERT, Didier RAMI, Jean-Jacques POUX) - Rhône Alpes (Eliane GUILLON, Josette LUQUET, Georges LOQUES, Christophe PEZET) - Corse (Claude LECLERC) - Réunion (Michel COURTIIN, Pierre-Yves ALLORENT) - Guyane (Bernard LEVEQUE) - Guadeloupe (Aminata BORY).

Soit : 4 793 voix représentées sur 5 026 disponibles.

Quorum Assemblée générale extraordinaire : 2513 voix

Sont absents ou non représentés : les clubs des ligues de Martinique et de Nouvelle Calédonie.

Assistent : Membres du Comité Directeur de la FFTA - Cadres Techniques - Personnel FFTA.

Destinataires :

Membres du Comité Directeur,
Présidents de ligues et Comités Départementaux,
Responsables Arbitres de ligues,
Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux,
Personnel F.F.T.A., Publication revue fédérale

 **Rapporteur :** Didier AUBIN

Date de remise : 05/04/2007

Date de diffusion : 13/04/2007

L'assemblée est déclarée ouverte à 9h30.

2 Scrutateurs ont été désignés :

Yasmine STREIFF (Licenciée de la ligue de Lorraine) & Christophe PEZET (Délégué Rhône Alpes).

1. Préambule

Ouverture de séance et mot de bienvenue par le Président, Philippe BOUCLET

«Bonjour à toutes et à tous,

En ouverture de cette assemblée générale ordinaire qui sera suivie, comme chacun sait, d'une assemblée générale extraordinaire durant laquelle nous vous proposerons de modifier nos statuts et notre règlement intérieur.

Je voudrais tout d'abord vous présenter les excuses de Monsieur le Ministre et Madame la Directrice des Sports

Je tiens tout particulièrement à vous saluer vous qui, aujourd'hui, devez lors de cette assemblée générale des clubs être plus particulièrement attentifs à être les délégués des clubs de votre région et non les tenants d'une quelque autre fonction au sein de cette même région.

Néanmoins, je ne sacrifierai pas à la tradition qui veut que je présente les présidentes et présidents de ligues nouvellement élus :

Ligue d'Alsace : M. Gilbert GEYER

Ligue Midi Pyrénées : M. Didier RAMI

Ligue Rhône Alpes : Mme Eliane GUILLON

Et que je mette en avant les représentants des régions d'Outre-Mer

La Réunion : Yohann CIMBARO

La Guyane : Bernard LEVEQUE

La Guadeloupe : Aminata BORY

J'ai voulu illustrer mon discours d'ouverture par quelques diapositives qui reprendront les points clé de ce que sera cette année.

Sans vouloir ignorer ni occulter la dimension qu'elle revêtira dans l'optique de notre participation aux Jeux, puisqu'elle permettra d'attribuer une partie des quotas olympiques, et chacun ici en mesure l'importance, il me semble important de vous indiquer à vous représentants des clubs l'avancée des grands chantiers entrepris pour certains depuis l'olympiade précédente.

J'ai tenu à donner un thème à cette intervention en l'illustrant d'une maxime : « NOS PROJETS SONT LES BROUILLONS DE NOTRE AVENIR »

Tant il est vrai que bien souvent la réalité quotidienne – qu'elle soit : politique, sociétale, sportive pour ne citer qu'elles.

Cette réalité peut venir altérer le résultat de ce que nous avons imaginé.

C'est pour cela que nous, membres du Comité Directeur, avons voulu nous entourer de toutes les précautions possibles en explorant l'ensemble des solutions qui se présentaient à nous lors de l'élaboration d'un projet.

Ce sera toujours cette logique qui prévaudra avant d'entamer des modifications structurelles profondes.

Un rappel de notre stratégie :

Nous sommes partis d'un programme fédéral bâti autour de quatre objectifs qui aboutissent à 8 engagements.

Rappelons-nous que la finalité de ce programme fut guidée par cette volonté : Aider à améliorer les conditions d'accueil et de pratique dans nos clubs.

Car chacun, ici, sait que si une personne qui entreprend la démarche volontaire de venir faire du tir à l'arc sera plus enclin à rester au sein de votre club si elle y trouve tout ce qu'elle escomptait.

Quels sont ces quatre objectifs pour l'olympiade ? Il me semble important de nous les remémorer :

- ✓ Développer la qualité de l'enseignement et de l'encadrement,
- ✓ Atteindre le meilleur niveau sportif international,
- ✓ Favoriser dans les clubs la pratique sportive pour tous,
- ✓ Valoriser notre sport.

Ils sont à la fois simples et ambitieux et bien des chemins mènent à leur finalisation.

Il est du rôle du Comité Directeur de choisir ceux qui lui semblent les plus appropriés en fonction de notre situation et de la conjoncture extérieure.

Comment allons-nous décliner ces objectifs ?

Développer la qualité de l'enseignement et de l'encadrement

- ✓ Le CQP (Certificat de Qualification Professionnelle)
- ✓ La démarche d'enseignement
- ✓ La réforme des diplômes fédéraux

Deux axes de travail guident notre démarche, la formation des cadres professionnels et celle des cadres bénévoles.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, nous serons tout spécialement attentifs à la reconnaissance de notre CQP (Certificat de Qualification Professionnelle). En effet le diplôme d'animateur d'été perdra son homologation au 28 août de cette année. Les contenus, dont il nous faut impérativement garder la maîtrise, sont arrêtés et les démarches sont en cours.

Dans le cadre de la formation fédérale, s'appuyant sur les propositions faites lors des journées de la Formation, un nouveau schéma de formation sera proposé aux candidats dès les sessions de septembre

La démarche d'enseignement est quasi finalisée, les contenus techniques, pédagogiques ainsi que les supports vidéo sont à la relecture. Il ne reste plus, outre la résolution des problèmes techniques liés à la réalisation ainsi qu'à la diffusion, qu'à en peaufiner les illustrations.

Le deuxième de nos objectifs est incontournable pour une fédération Olympique, c'est celui qui suscite le plus d'intérêt

Atteindre le meilleur niveau sportif international

- ✓ Favoriser auprès des jeunes la pratique olympique,
- ✓ Aider à la réalisation de salles dédiées,
- ✓ Favoriser l'implantation de pas de tir couverts fermés,
- ✓ Ouvrir un pôle à Talence-Bordeaux,
- ✓ Valoriser le fonctionnement des dispositifs régionaux d'entraînement.

Si les Jeux Olympiques de 2008 sont pour nous un passage qu'il nous faut réussir, il n'en demeure pas moins que nous ne pourrions mesurer l'efficacité du dispositif que nous avons instauré qu'à plus long terme.

Notre travail en profondeur nous fait agir tant au niveau de la filière de haut niveau que de l'ensemble des jeunes archers. Ainsi, dès cette année, trois nouvelles actions majeures leur seront proposées :

- ✓ La mise en place le mercredi de compétitions aux longues distances,
- ✓ L'organisation de la Semaine jeunes du tir à l'arc à St Médard du 4 au 6 juillet,
- ✓ L'ouverture aux jeunes impliqués dans un dispositif d'entraînement régional des nouvelles rencontres inter-pôles.

Notre souhait est que chaque région qui possède un dispositif d'entraînement puisse bénéficier d'un lieu de rendez-vous. C'est pourquoi nous sommes attentifs à la construction de salles dédiées. Des dossiers types sont déjà à disposition des demandeurs. A cette panoplie va s'ajouter un dossier type pour une salle à coût réduit (environ 100 000 €) plus spécialement conçue pour des initiatives isolées.

Afin de favoriser l'entraînement aux longues distances toute l'année, nous soutiendrons à nouveau la mise en place des pas de tir couverts fermés en reconduisant l'aide fédérale de 3000 €.

Cette année verra la fin de notre politique de redéploiement des pôles ainsi le deuxième pôle espoir du "grand ouest" ouvrira au CREPS de Talence dès la rentrée de septembre 2007, portant ainsi à 6 le nombre de ces pôles.

Favoriser dans les clubs la pratique sportive pour tous

- ✓ Donner au dossier de SLC une vraie dimension d'outil de structuration,
- ✓ Proposer une labellisation accessible au plus grand nombre,
- ✓ Favoriser la mise en place d'emplois,
- ✓ Mettre à disposition des outils et des aides répondant aux exigences nouvelles de notre société,
- ✓ Lutter contre toute forme de dopage.

Le club est le centre de nos préoccupations. Un club bien structuré est un club prêt à répondre à l'ensemble des demandes de chaque nouvel archer.

Ainsi une structuration aidée d'une part par le dossier confié au SLC, et d'autre part dès la rentrée de septembre par la mise en place de la labellisation doit pouvoir répondre en partie à ces besoins.

Nous sommes conscients qu'il puisse être difficile d'imaginer la professionnalisation au sein des clubs. Néanmoins il est de notre rôle, en poursuivant notre soutien financier, de faciliter et d'encourager les initiatives locales.

Les nouvelles lois imposées par notre société ont rendu une partie de nos documentations obsolètes, leur mise aux normes se termine et sera disponible à travers le guide du dirigeant. C'est dans ce cadre que régulièrement l'Intranet et l'Extranet fédéral vous proposent de nouveaux services.

L'AFLD est dorénavant opérationnelle puisque sa parution au Journal Officiel date du 26 mars 2007 ce qui lui permet de remplir pleinement le rôle qui lui est dévolu par la loi.

Nous continuerons, cette année encore, à entretenir des relations fructueuses avec cette agence, plus particulièrement dans le cadre des contrôles anti dopage et de la consommation d'alcool durant les compétitions.

Le dernier objectif n'est pas de moindre :

Valoriser notre sport

- ✓ Renforcer notre partenariat avec SPORT +
- ✓ Favoriser la production d'images
- ✓ Organiser de grands événements internationaux
- ✓ Prendre une place prépondérante dans les instances internationales
- ✓ Donner une nouvelle image à notre site internet
- ✓ Affirmer la communication fédérale sur nos événements majeurs

Il nous faut admettre qu'actuellement le tir à l'arc n'intéresse les médias que très ponctuellement (une fois tous les quatre ans). Il nous faut donc nous prendre en main en produisant nos propres images. Notre stratégie s'est avérée payante puisque nous allons renouveler et conforter un partenariat avec sport+.

Dans ce cadre il est important de pouvoir proposer de grands événements en France. Ainsi dès 2008 nous accueillerons les championnats d'Europe de Vittel et une manche de la coupe du Monde à Boé. Lors du congrès de la FITA qui aura lieu à Leipzig, outre le fait que nous continuerons à présenter des candidats aux élections dans les différentes commissions de la FITA, nous nous positionnerons sur différentes compétitions. Notre objectif est d'organiser un grand rendez-vous international par an. Notre calendrier prévisionnel se décompose ainsi :

- ✓ Finale de la coupe du monde en 2010,
- ✓ Championnat du monde extérieur en 2011

Tous les deux devant se dérouler sur Paris.

Quant à 2009 nous envisageons d'organiser un championnat d'Europe en salle.

En ce qui concerne notre communication interne : notre site internet se doit, dès cette année, de faire peau neuve en se donnant une nouvelle image. Il lui faut s'ouvrir aux nouvelles techniques qui rendent un site plus réactif et plus attractif.

De plus la création d'un stand de présentation de la Fédération va nous permettre de mieux faire connaître l'ensemble de nos actions auprès des participants à un certain nombre d'événements majeurs.

C'était, pour terminer, les perspectives du quatrième objectif.

Nous sommes dorénavant à mi-chemin de l'olympiade, il nous reste du travail car c'est un projet ambitieux que nous vous avons proposé, un projet qui demande l'adhésion de toutes les composantes fédérales : les ligues, les comités départementaux et surtout vous, les clubs.

Il faut que chacun joue le jeu de la Fédération sans arrière-pensée.

L'une des clés de notre réussite est que toute personne qui vient apprendre à tirer à l'arc rejoigne notre Fédération.

C'est ainsi que se construira la réussite de la Fédération.

Ce ne sera ni la réussite d'un homme ni celle d'une équipe.

Ce sera celle du tir à l'arc».

Le Président du C.N.O.S.F. nous fait l'honneur d'être parmi nous, cela était inattendu.

Intervention de M. Henri SERANDOUR, Président du C.N.O.S.F.

(...) L'assemblée générale est un moment particulier dans toutes associations pour pouvoir rencontrer, échanger et faire avancer les différentes disciplines que nous avons en charge.

Je voudrai me joindre aux félicitations sur le palmarès ainsi que féliciter une nouvelle fois votre président pour son élection au Conseil d'Administration de l'E.M.A.U.

Vous avez sans doute les yeux déjà fixés vers PEKIN, tout en assumant le quotidien puisqu'il n'y a pas que des disciplines olympiques dans votre Fédération.

Le Sport Français qui est reconnu maintenant comme phénomène de société a évolué. On le regarde différemment et c'est bien. L'ensemble des décideurs, qu'ils soient politiques ou économiques, dans le cadre de leur candidature à la Présidence de la République nous ont dit ce qu'ils pensaient du sport, comment ils voyaient l'organisation du sport et les moyens. Pendant les législatives, il faudra que l'on aille sur le terrain discuter avec les futurs candidats ou ceux qui veulent renouveler leur mandat car ce sont eux qui forment le gouvernement, votent les lois et les budgets.

Le Livre Blanc du C.N.O.S.F. parle du sport, de ses origines, de son fonctionnement, de vous...

Lorsque nous parlons de gouvernance, nous parlons des 3 millions de bénévoles que nous sommes, et pas d'un corps de fonctionnaires bénévoles au service de l'Etat. Nous souhaitons avec les collectivités locales, les secteurs économiques et l'Etat faire fonctionner le sport mais avec notre part de responsabilité, notre part d'engagement. Nous souhaitons aussi de la cohérence dans le développement et l'organisation de nos activités.

Nous ne revendiquons rien, nous disons simplement qui nous sommes, où, comment et avec qui nous voulons aller.

Quand on a un mouvement qui représente 16 millions de licences et 175 000 associations répartis sur l'ensemble du territoire, ce n'est pas neutre. C'est le premier mouvement associatif Français. Il faut le respecter, respecter ses dirigeantes et dirigeants. On est toujours en train de se demander ce que l'on pourrait faire pour le bénévolat : c'est bien l'accompagner, le respecter, écouter, entendre et travailler en gouvernance partagée avec l'ensemble du mouvement sportif.

Ce Livre Blanc a fait des émules puisque le Comité Olympique Européen s'en est saisi (...).

Nous souhaiterions que le sport soit vu comme un phénomène de société, pas uniquement commercial.

On nous dit que le sport a des valeurs qu'il véhicule mais je pense que ce sont les personnes qui animent le sport qui véhiculent ces valeurs. Il faut laisser le sport se gérer et c'est pourquoi nous avons mis en place la conciliation. Mais des tribunaux se saisissent des règlements sportifs et l'on va avoir du mal si ça continue à gérer nos activités.

Nous ne sommes, certes, pas au dessus des lois. Nous le prouvons tous les jours comme avec cette Convention Nationale du Sport en place dans les associations (...) C'est sans doute dans le mouvement sportif que les règles sont le mieux respectées. Alors, qu'on nous laisse avec nos règles.

Gardez ce dynamisme qui est le votre dans l'encadrement de vos activités. Je pense qu'il est beaucoup plus simple aujourd'hui d'être Président du CNOSF que Président d'une association comme je l'ai été pendant 28 ans d'un club que j'ai créé. C'est sans doute beaucoup plus difficile mais pour ce qui est des gros dossiers, avec le Conseil d'Administration, je fais le maximum pour que le Sport Français soit encore mieux reconnu, mieux organisé, mieux accompagné et que vous ayez un peu plus d'aisance pour animer vos différentes activités dans les secteurs qui sont les vôtres.

Merci de votre écoute, bonne journée et bon courage ».

2. Rapport Moral du Secrétaire Général – Christian LAFOREST

«Mesdames, Messieurs,

Par ce rapport moral, nous allons faire la synthèse des actions menées dans l'année en référence.

Le nombre de licenciés, arrêté au 31 août 2006, nous indiquait une très légère inflexion puisque nous étions 59 906.

Cette année encore, la continuité et l'action ont conduit les travaux du Comité Directeur sur les actions inscrites au programme Fédéral. Le président en a rappelé les 4 objectifs majeurs.

1. la qualité de l'enseignement et de l'encadrement

La mise en place d'une nouvelle démarche d'enseignement a été poursuivie par les cadres techniques de la Fédération. Elle a notamment été au cœur des débats de manière concrète lors du Forum qui s'est déroulé sur le centre de tir à l'arc à Chennevières sur Marne en septembre dernier. Sa rédaction définitive est prévue fin 2007.

Notre Commission Formation s'est employée à évaluer nos formations fédérales. Un constat et une demande générale nous ont invités à la mise en place de tests de pré-requis à l'entrée en formation.

C'est pourquoi une réforme des diplômes a été mise en place à titre expérimental dans 2 ligues : en Bourgogne et en Corse et dans 2 comités régionaux : Paris Ile de France et Rhône Alpes. L'appellation « entraîneur 1 et entraîneur 2 » a été retenue dans le nouveau schéma pour une meilleure reconnaissance des cadres bénévoles. Ce nouveau schéma sera effectif en septembre 2007.

L'évolution des formations diplômantes avec possibilité de rémunération des cadres a nécessité un travail important en vue de la mise en place d'un CQP en remplacement de l'animateur d'été.

Notre organisme de formation assure avec efficacité la mise en place de la formation professionnelle continue. Il permet de développer des partenariats extra-fédéraux et ouvre des possibilités de financement des formations.

2. La préparation de nos athlètes,

Pour permettre une pratique à 70m toute l'année nous avons versé des aides directes à la construction de pas de tir couverts sur des fonds fédéraux. En outre, nous avons soutenu des dossiers de constructions de salles dédiées à travers le CNDS national.

Dans le but de faire progresser les archers dans les clubs, nous avons financé des aides au suivi d'entraînement, une action créatrice d'emploi : 20097 € pour 5 emplois aidés dont deux directement dans des clubs.

La mise en place du C.T.S. de Normandie et l'ouverture du Pôle de Nantes ont été réalisés. L'accord d'ouverture d'un pôle en Aquitaine a été acquis.

L'extension de la Convention Collective Nationale du Sport a été effectuée en août 2006 et nous oblige, en qualité d'employeurs, à l'appliquer dans sa totalité, bien que nous l'ayons déjà anticipée dès janvier 2006.

La visite des cadres de la D.T.N. en Corée a permis de prendre la mesure de la place du tir à l'arc dans ce pays, mais aussi de juger de l'importance d'une démarche commune d'enseignement et d'entraînement appliquée aux archers dès le plus jeune âge.

Un nouveau découpage du calendrier national a été initié dans un souci de cohérence des dates et d'harmonisation des catégories. Toutefois, celui-ci n'étant pas figé, une réflexion reste à mener quant au repositionnement de certains week-ends pour faciliter la participation des athlètes ou des clubs à l'ensemble de la filière sportive.

3. L'organisation de la pratique pour tous,

L'outil d'auto-évaluation permet aux clubs de faire un bilan de leurs actions et d'envisager des développements et des actions nouvelles. A l'heure de cette assemblée générale, vous devriez connaître les premières évaluations fédérales.

563 diplômes de cadres fédéraux ont été délivrés à 285 initiateurs, 68 entraîneurs, 210 animateurs d'été. 19 personnes ont obtenu le BEES1.

La formation continue des cadres a remporté un vif succès puisqu'elle a été suivie par 90 auditeurs lors du forum de Chennevières sur Marne proposé cette année 2006.

63 nouveaux arbitres sont venus s'ajouter au corps arbitral portant le total à 845 arbitres. Nous avons toujours un déficit de 300 arbitres environ. Il nous faut porter nos efforts sur une incitation plus grande à former des arbitres si nous voulons atteindre notre objectif d'un arbitre par club organisateur en 2009.

En signe de reconnaissance une nouvelle tenue et une valise de l'arbitre ont été mises en place fin 2006.

Le stage « jeunes dirigeants » nouvelle formule a encore été un succès par le nombre de participants et leur qualité, mais aussi par son aboutissement dans l'engagement des jeunes dans l'action fédérale et notamment lors de la « semaine jeunes » de 2007.

Attentifs à la diversité de l'offre sportive nous avons mis en place le Challenge Pro- First en tir en campagne. L'ouverture de la catégorie sans viseur en salle a réuni plus de 800 licenciés et a abouti à la création du premier Critérium National sans viseur en salle début 2007

Le niveau de participation en salle s'est maintenu sur la saison, la suppression des niveaux n'eut pas les incidences redoutées par certains en début d'année. D'autre part elle a permis l'utilisation des blasons tri-spot avec une certaine souplesse, l'archer ayant le choix du blason à travers l'invitation aux compétitions.

De nouvelles conventions ont été mises en place, avec la Fédération Française Handisport, avec le milieu commercial de vacances chez VAL VVF. Des contacts sont en cours avec la Fédération Sportive et Culturelle de France.

Les commissions mixtes F.F.S.U. et U.N.S.S., notre présence aux Assemblées Générales de la F.C.S.A.D., de la F.F.S.A. ont montré tout l'intérêt que nous portons à la pratique de notre sport en relation avec les fédérations partenaires.

➤ **Protection de la santé des sportifs,**

Un nouveau règlement médical fédéral a été adopté, il tient compte des dernières évolutions, notamment pour développer le nombre de médecins connaissant les spécificités du tir à l'arc.

La commission disciplinaire de lutte contre le dopage, a du encore siéger malgré toute notre information concernant les A.U.T. et les produits interdits, avec la licence, la lettre aux clubs et chaque fois que nécessaire. Néanmoins, il n'y a pas de situation alarmante, notre sport n'est pas touché par les pratiques dopantes.

Nos efforts de prévention doivent cependant se poursuivre notamment sur les méfaits des stupéfiants et de l'automédication ainsi que le respect d'obligations légales concernant l'alcool et le tabac auprès des sportifs.

L'intégration des poussins dans les rencontres sportives a nécessité un aménagement des règles qui tient compte de nos préoccupations afin de garantir à ces jeunes une pratique sécurisée. Plus particulièrement en ce qui concerne l'arme, la puissance, le surclassement et les disciplines qui leurs sont proposés.

Le suivi médical des athlètes a atteint un pourcentage supérieur à 80 % de dossiers réalisé, représentant une hausse de plus de 30 %. Conformément aux souhaits du ministère nous avons assuré l'information, l'encadrement, le suivi médical de qualité des pratiquants et des athlètes qui a entraîné un surcoût de 21 000 € sur les fonds fédéraux.

4. Valorisation de notre sport.

La valorisation de notre sport passe essentiellement par la communication en diffusant mieux l'information notamment auprès de nos licenciés et dirigeants pour améliorer la lisibilité de notre sport. C'est dans ce souci que fut édité le livret de nos engagements début 2006.

Le colloque des Présidents a été un moment fort pendant lequel de nombreuses informations ont été échangées entre les représentants fédéraux et les nombreux participants.

Vous avez pu le constater, notre informatique fédérale, son site internet, son site extranet sont en constante évolution et participent à une meilleure diffusion de l'information ainsi qu'à l'amélioration des rouages de notre fédération.

Des outils comme Dirig'club et Easy-compta de leur côté permettent une gestion simplifiées des clubs.

Quant au logiciel fédéral Résult'arc, il fut opérationnel dès le début de la saison salle. La régularité de nos écrits, réglementaires, sportifs, ou administratifs (manuels de l'arbitre, guide du dirigeant, les circulaires d'information, lettres aux clubs, info arbitrage) sont autant d'outils qui ont rythmé l'année sportive.

En externe, il nous a fallu nous adapter aux exigences des médias. Pour cette raison, un nouveau programme des Championnats de France 2x70 m a été mis au point pour permettre la diffusion d'images et de résultats en temps réel. Des accords avec SPORT+ ont engendré des passages télévisés de notre sport.

➤ **Dans le souci de développement de nos ligues**

Nous avons continué notre soutien aux ligues à travers nos conventions annuelles à hauteur de 39 000 €, tout en réfléchissant à une nouvelle orientation de celles-ci.

Nous avons apporté notre soutien aux ligues d'Outre-Mer par une aide à l'emploi, à la formation de cadres et par la présence de cadres fédéraux pour des actions de formation locale.

Notre action engagée sur la fusion des Ligues du Lyonnais et du Dauphiné a abouti à la mise en place lors de la rentrée de la saison sportive 2007 du Comité Régional de Tir à l'Arc Rhône-Alpes.

➤ **Dans le souci de faire connaître notre sport au plus grand nombre.**

Notre présence à de nombreux colloques organisés par le C.N.OS.F. ou par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative nous ont permis de rester au contact des réalités et exigences d'aujourd'hui ainsi que de découvrir des possibilités d'actions de coopération internationale.

Mais le rayonnement national et international de notre fédération reste l'un de nos meilleurs moyens de valorisation

Il s'est exprimé encore cette année par les 26 médailles internationales obtenues lors des grandes compétitions auxquelles nos archères et archers ont participé :

- *1 médaille d'or arc à poulies hommes, 1 médaille d'argent arc à poulies hommes et 1 médaille de bronze arc à poulies dames en individuel - 1 médaille de bronze par équipe dames arc à poulies aux Championnat d'Europe FITA à Athènes.*
- *2 médailles d'Or en arc classique dames et arc à poulies hommes, 4 médailles d'argent en arc à poulies junior et seniors dames, arc à poulies hommes et arc classique junior hommes -*

- 1 médaille de bronze arc à poulies senior dames en individuel, 1 médaille de bronze par équipe arc à poulies hommes aux Championnats d'Europe en salle à Jaen
- 1 médaille de bronze en arc à poulies hommes au Grand Prix Européen à Porec.
- 1 médaille d'Or en arc classique hommes aux Championnats du Monde Junior à Mérida.
- 2 médailles de bronze, 1 en arc classique hommes et 1 en arc classique dames en individuel – 1 médaille de bronze par équipe arc classique hommes à la Junior Cup à Prague.
- 1 médaille d'Or arc à poulies dames et 1 médaille de bronze arc à poulies hommes en individuel – 1 médaille d'Or par équipe dames arc à poulies et 1 médaille d'argent par équipe hommes arc à poulies aux Championnats du Monde Universitaires à Vinicne.
- 1 médaille d'argent en arc classique dames et 1 médaille de bronze en arc sans viseur dames en individuel – 1 médaille de bronze par équipes dames aux Championnats du Monde de tir en Campagne à Göteborg.

Saluons aussi les excellents résultats des archers de Nouvelle Calédonie aux Jeux de l'Océanie où ils ont dominé les épreuves au nombre de médailles.

Ce rayonnement s'est aussi conforté par l'élection du Président de notre fédération, Philippe BOUCLET au Comité Directeur de l'E.M.A.U., complétée par celle de Patrick LEBEAU à la commission technique

Au niveau national nos bénévoles ont, sur nos championnats de France, nos critériums et nos opens, accueillis plus de 5000 participants avec toujours le souci de mettre la barre plus haut chaque année dans leurs organisations mais aussi dans leurs actions de chaque jour au service de notre sport.

Nous saluons cet engagement lors des cérémonies de clôture de nos compétitions nationales, mais de même par nos lettres de félicitations, les médailles jeunesse et sports et aussi par nos plaquettes fédérales lors de notre Assemblée Générale.

Merci de votre attention ».

Le Président propose à l'assemblée d'échanger sur le rapport moral.

3. Rapports Financiers

Rapport du Trésorier Général – Michel GAZAGNES

« L'exercice 2006 dégage un solde débiteur de 41 389,98€. Les faits marquant de cet exercice qui expliquent ce résultat :

Au niveau des produits :

- Le fléchissement du nombre des licences 2006 s'est poursuivi en 2007, ce qui, du fait de notre mode de comptabilisation, entraîne une moindre augmentation de recette et ce malgré la hausse du prix de la licence 2007.

Ce fléchissement du nombre des licenciés a aussi une conséquence sur les ventes des badges qui eux aussi sont en légère baisse de 7 000 euros.

- Le projet de sponsoring avec un groupe bancaire qui semblait en bonne voie ne s'est pas concrétisé.

Au niveau des charges :

- Bien que l'arrêté d'extension de Convention Collective Nationale du Sport ne soit intervenu qu'en novembre, la FFTA a mis en place la prime d'ancienneté prévue par la Convention, et cela dès le 1er janvier 2006.

- Globalement elles sont conformes aux prévisions. Un dérapage des frais liés à l'encadrement médical des équipes de France, où les dépenses sont supérieures à la subvention du MJS, celle-ci aurait dû normalement couvrir les besoins.

Au niveau de la trésorerie, nos banques, HSBC et Fortis Banque, nous accordent au besoin des facilités de caisse pour nous permettre de faire face aux difficultés passagères que nous pouvons rencontrer.

Avant de répondre à vos questions, je tiens à remercier une nouvelle fois Philippe CABAREZ pour sa disponibilité et sa collaboration ».

Rapports du Commissaire aux Comptes – Communication du rapport de M. Patrick NIZERY

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la **FEDERATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés le 21 février 2007 par le Trésorier Général.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.-Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

- 1) Au 31 décembre 2005, dans le cadre de la première application des nouvelles dispositions du plan comptable général, votre Fédération a reclassé dans un compte de capitaux propres le montant des amortissements de ses locaux, soit 432 850 euros. A mon avis, normalement utilisé pour enregistrer les contreparties de dons ou de legs, le compte « fonds associatif sans droit de reprise » est inapproprié pour la comptabilisation de cette reprise d'amortissements. Il me semble qu'un classement dans un compte de réserve aurait été plus adapté.
- 2) Le calcul de la reprise d'amortissements précitée repose implicitement sur l'article 314-1 du plan comptable général relatif aux changements de méthodes et sur l'article 322-1 du même plan qui définit l'amortissement d'un actif.
En application de ce dernier article, une durée d'utilisation doit être déterminée pour chaque bien immobilisé par l'entité qui le contrôle.
Pour les immobilisations attachées aux murs (installation électrique, notamment), je n'ai pas été à même de me prononcer sur le calcul des amortissements car l'estimation de la durée d'utilisation a été jugée impossible pour le bien immobilier que votre Fédération détient.
Pour les immobilisations acquises jusqu'en 2004, les taux d'amortissement décrits à la première page de l'annexe sont calculés sur la base des durées d'usage de chaque bien immobilisé, au lieu des durées d'utilisation.
- 3) Les indemnités de fin de carrière n'ont pas fait l'objet d'une provision et le montant de ces indemnités n'est mentionné dans l'annexe.

Sous ces réserves, je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Fédération à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur l'incidence des changements de méthodes comptables intervenus en 2004 à savoir :

Au début de chaque année, votre Fédération notifie des primes de performances à certains sportifs.

Au 31 décembre 2005, une provision d'un montant de 13 850 euros avait été dotée pour couvrir une partie des primes de performances versées en 2006.

Le montant de cette dotation était inférieur de 49 860 euros au total des primes versées au titre des performances réalisées en 2005. Le résultat de l'année 2006 en est diminué d'autant.

Enfin, je précise que mon audit n'a pas porté sur la comptabilité analytique de la Fédération. Mon opinion ne porte donc ni sur le compte de résultat analytique ni sur le compte-rendu financier prévu à l'article 6 de la convention d'objectifs conclue avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'année 2006.

II.-Justification des appréciations

Par courrier en date du 3 mars 2007, votre Président et votre Trésorier Général m'ont indiqué que, réuni le 2 mars 2007, le Bureau a décidé de fixer à 50 euros la valeur du point de calcul des primes récompensant les performances réalisées en 2006.

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce je vous précise que les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autre commentaire particulier.

III.- Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion appellent de ma part l'observation suivante : Le total de l'état des dettes présenté à l'annexe 5 des comptes annuels est de 1 570 574 euros et il ne correspond pas au total des dettes portées au bilan pour 1 572 597 euros ».

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées :

« Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Fédération, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention réglementée conclue au cours de l'exercice 2006 ».

Le trésorier, Michel GAZAGNES, répond aux questions posées puis le Président suggère de passer au vote des résolutions :

1^{ère} résolution : Approbation des comptes 2006 et quitus au trésorier :

Les adhérents, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2006 du rapport du Trésorier et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuvent lesdits comptes tels qu'ils leur sont présentés par le Trésorier et lui donnent quitus pour sa gestion.

2^{ème} résolution : Affectation du résultat :

Le Comité Directeur de la F.F.T.A. propose à l'Assemblée Générale que le déficit de l'exercice, s'élevant à 41 389,98 euros soit intégralement affecté au compte «Report à nouveau».

3^{ème} résolution : Rapport sur les conventions :

Après avoir entendu la lecture du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'assemblée générale en approuve le contenu.

➤ Résultat du vote des résolutions 1,2 & 3 :

Suffrages disponibles	5 026
Total des inscrits	4 793
Oui	3 537
Non	121
Abstentions	969
Non votés/non représentés	399

4. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

- **4^{ème} résolution : Désignation du Commissaire aux Comptes & de son suppléant :**
Le Comité Directeur de la F.F.T.A. propose à l'Assemblée Générale de nommer M. Guy DUCROS comme Commissaire aux Comptes de la F.F.T.A. et de M. Gérard PIOT en qualité de Commissaire suppléant.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Présentation du budget prévisionnel

- **5^{ème} résolution : Budget prévisionnel :**
Le budget prévisionnel 2007 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Règlement de Lutte contre le Dopage

Intervention de Thierry VENANT, membre du Comité Directeur, pour présenter une résolution visant à mettre le règlement de Lutte contre le Dopage en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires.

- **6^{ème} résolution : Mandat au Comité Directeur pour modification au Règlement de Lutte contre le Dopage :**

L'assemblée générale donne mandat au Comité Directeur pour agir en sa qualité dans le but d'élaborer un règlement en apportant les précisions demandées dans le règlement type annexé au décret du Ministre des Sports ; ce décret prévoyant les règles procédurales à appliquer en cas de saisine de la commission, règles dont on ne peut déroger et qui sont des garanties pour le respect de la défense.

En outre, elle donne mandat au Comité Directeur pour abroger de l'échelle des sanctions la période de suspension assortie d'un sursis total ou partiel, cette dernière n'étant pas prévue au présent décret.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7. Convention Fédération Française Handisports

- **Intervention de Dominique OHLMANN, membre du Comité Directeur de la F.F.T.A., en charge du dossier Handisport :**

« Il y a de nombreuses années, la Fédération Française de Tir à l'Arc et la Fédération Française Handisport signaient leur première convention, posant ainsi les bases d'une reconnaissance mutuelle et d'une collaboration dans le développement du tir à l'Arc.

L'attachement du Président André AUBERGER à notre discipline, et l'ouverture que les clubs ont toujours démontré pour les publics dits « spécifiques » ne se sont jamais démentis.

Signer aujourd'hui une nouvelle convention, c'est, bien sûr, réaffirmer l'ambition commune des deux Fédérations pour aller plus loin dans l'intérêt de la discipline, surtout favoriser l'accès et l'accueil au plus grand nombre.

*Le nouvel engagement des deux Fédérations pose clairement le principe de création d'une **Commission Nationale Mixte**, commission qui aura pour objet d'étudier les moyens les plus adaptés pour faciliter la pratique des personnes handicapées dans l'ensemble de la filière. Elle aura également à travailler sur le sujet sensible des doubles licences, sujet d'autant plus sensible qu'il est commun à l'ensemble des disciplines.*

Je remercie ceux qui ont œuvré à la rédaction de cette convention, les directions techniques, les élus, qui ont par là même, permis d'approfondir et de renforcer les relations cordiales et amicales qui lient depuis de très nombreuses années nos deux fédérations ».

• **Intervention de M. André AUBERGER, Président de la Fédération Française Handisport :**

« Merci Philippe, merci cher ami de m'accueillir aujourd'hui.

Je voudrais saluer l'ensemble des participants à votre assemblée générale et dire le plaisir qui est le mien de me trouver parmi vous, avec les amis d'une Fédération avec laquelle nous avons des relations depuis toujours (le tir à l'arc fut parmi lesquelles les toutes premières disciplines du mouvement handisport) (...).

Sans vouloir faire un long historique, je voulais vous dire que lorsqu'à la fin des années 50, au début des années 60, le mouvement a été lancé, personne ne connaissait l'existence du sport pour des personnes handicapées.

C'est le mouvement sportif qui le premier a associé, a intégré les handicapés et il a fallu un certain nombre d'années pour permettre que, dans d'autres domaines, les handicapés puissent être considérés comme tels. En effet, il n'y a pas très longtemps que dans le domaine de l'emploi ou dans le domaine de la vie courante, ils le sont. Alors, que vous, vous aviez pris les devants et accepté les sports pour handicapés comme tels (...).

Aujourd'hui nous avons souhaité, et vous avez longuement travaillé avec nos équipes, aménager notre convention et faire en sorte que ce soit une convention novatrice qui permette de travailler ensemble puisque nous aurons une Commission Mixte qui va nous permettre de faire évoluer les choses d'une façon très concrète, j'en suis convaincu.

(Le Président André AUBERGER a fait part de l'avancement d'une réflexion sur la prise en charge de la double licence pour éviter de faire supporter le coût par la personne handicapée ou par la Fédération valide).

Pour ce qui concerne le haut niveau, nous ressentons pour Pékin une vive émulation et nous devrions avoir une bonne équipe, c'est en tout cas mon souhait le plus cher. C'est également mon souhait de voir la Fédération Française de Tir à l'Arc aux Jeux Olympiques de Pékin obtenir les meilleurs résultats possibles et comme cela a déjà été le cas, un titre de Champion Olympique (...).

En attendant, vous pouvez compter sur notre collaboration active pour faire en sorte que le Tir à l'Arc soit UN et INDIVISIBLE lorsque nous irons en particulier aux Jeux Olympiques puisque, à l'initiative de Jean-François LAMOUR il y a quelques mois, il a été décidé que les handicapés seraient associés aux sportifs valides et que l'on serait ensemble pour pratiquer nos disciplines communément.

Merci de m'avoir accueilli avec vous aujourd'hui et bonne continuation de votre assemblée générale».

8. Modification des Statuts et du Règlement Intérieur

Les amendements en vue de préciser les dispositions relatives aux élections fédérales (voir annexe) sont présentés par Dominique OHLMANN, Secrétaire Adjoint, à l'assemblée générale.

M. Francis FAGON, Président de la Commission Electorale communique les informations suivantes :

« (...) Le comité directeur de la Fédération a constitué un groupe de travail pour proposer les adaptations nécessaires des textes régissant les élections (juin 2006).

Différents documents ont été échangés entre le comité directeur et la commission électorale notamment en octobre 2006 et en janvier 2007 pour arriver aux modifications qui vous sont proposées aujourd'hui.

Pour votre information, la commission exprime ses observations sous forme de vœux en termes d'effets à obtenir. Elle avait donc demandé :

- Que soit assurée une meilleure transmission des intentions de vote des clubs en vue des votes d'assemblée générale de la Fédération.
- Que soient apportées plus de précisions dans le processus des élections complémentaires.

Par ailleurs elle avait également souhaité que son rôle réel soit inscrit dans les statuts.

Au reçu des propositions de modification voici les commentaires de la commission électorale :

Elle apprécie :

- L'amélioration des règles d'élection des délégués des clubs au niveau des régions
- Les précisions apportées dans le processus des élections complémentaires
- L'insertion dans le Règlement Intérieur des consignes qui avaient été précédemment données (AG 2005) sur un document annexe intitulé « document électoral ».
- L'extension de la mission de la commission électorale dans la durée de la mandature afin de mieux suivre et gérer les évolutions nécessaires.

Par contre elle estime que les effets à obtenir de son premier vœu ne sont pas totalement couverts et qu'il reste dans le domaine des efforts à faire autant dans le changement des mentalités que dans les textes ».

Résolution n°7 : Adoption des modifications relatives aux statuts et au règlement intérieur :

Résultat du vote :

Suffrages disponibles	5 026
Total des inscrits	4 793
Oui	3 337
Non	1 118
Abstentions	0
Non votés/non représentés	571

9. Election complémentaire au Comité Directeur

Suite aux démissions de Messieurs Olivier GRILLAT & Christian HEZELY, il est procédé à un vote pour remplacer les postes vacants.

Communiqué de M. Francis FAGON, Président de la commission électorale :

« La commission électorale s'est réunie le 30 mars à 16 heures. Elle a procédé successivement à la vérification des élections des délégués des clubs puis à l'examen des candidatures pour les élections partielles. Il apparaît que la totalité des délégués des clubs peuvent prendre part aux différents votes prévus à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Les candidatures pour l'élection partielle au comité directeur de la Fédération sont elles aussi toutes recevables. A noter que le dépôt de candidature a été considéré comme un engagement sur l'honneur par chaque candidat pour le respect des conditions d'éligibilité.

La commission a remarqué que certaines régions perdent ou risquent de perdre des voix en n'élisant pas le nombre minimum de délégués fixé par les textes ou en ne prévoyant pas l'élection de délégués suppléants pouvant remplacer les titulaires éventuellement absents.

Pour finir, dans la matinée du 31 mars, les conditions matérielles des opérations de vote ont été vérifiées et n'appellent aucun commentaire particulier y compris pour le vote électronique ».

Présentation des candidats : Bernard BRUCHE, Catherine CAUCHY, Didier DESRUTIN, Annie-France FOURNIER, Gilles GOUAIS, Jean-Pierre GRECIET, Patrick LEMESLE & Lionel TORRES.

Résultat du vote :

Sont élus : Annie-France FOURNIER 2 258 voix
Jean-Pierre GRECIET 2 209 voix.

10. Mises à l'honneur

Six distinctions fédérales (plaquettes de bronze & d'argent) ont été accordées aux dirigeants suivants ; lesquels ont été invités à recevoir leur distinction :

Plaquette	Dirigeants	Liges
<i>Plaquettes de bronze</i>	<i>Michel & Claudine COUSSOT</i> <i>Claude MAQUIN</i> <i>Georges NOBLET</i> <i>Michel VICOMTE</i>	<i>Poitou Charente</i> <i>Champagne Ardenne</i> <i>Picardie</i> <i>Ile de France</i>
<i>Plaquettes d'argent</i>	<i>Jacques DAUNAN</i> <i>Christian LAFOREST</i>	

Un hommage particulier a été rendu aux organisateurs de manifestations 2006.

Clôture de l'assemblée à 16h00.